

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	11	14

5-2906/2026

Date de la convocation

22 juin 2026

Date d'affichage

22 juin 2026

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 29 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Patrick CHAUVIN, Bruno LERMANOU, Christophe MACALUSO, Yvan LE PORHIEL, Mathieu PLACÉ, Mmes Elisabeth POUTS, Marie-France BRITIS-BETBEDER, Elisabeth MIRANDE, Karine JANER, Marie-Christine RABERIN.

**Absents :**

**Excusés :** M. Robert CUBRIS (ayant donné procuration à M. Christophe MACALUSO), M. Jean ABADIE (ayant donné procuration à Mme Elisabeth POUTS), Mme Pascale BESTI (ayant donné procuration à Mme Marie-Christine RABERIN), Mme Véronique CASANAVE.

**Secrétaire de séance :** M. Yvan LE PORHIEL.

**Objet : Recours à des collaborateurs occasionnels bénévoles**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est tenue de mettre en place le service minimum au sein de l'école de Gabaston lorsque 25% du personnel enseignant est déclaré en grève. De plus, elle doit assurer le remplacement d'un agent lorsque ce dernier fait l'objet d'une absence imprévue (maladie, accident...)

Pour assurer le fonctionnement du service, il envisage de faire appel, notamment, à un (ou des) bénévole(s) afin d'assurer les missions suivantes :

- surveillance des enfants sur le temps scolaire dans les classes,
- surveillance des enfants sur le temps périscolaire dans les cours de l'école.

Cette organisation nécessite la signature d'une convention collaborateur occasionnel et serait applicable pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030, 2030-2031.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention selon le projet joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Guy CAZALET

